

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## INFORMATIONS DIVERSES

### ELECTION

Toutes les demandes d'inscription déposées jusqu'au 30 septembre seront prises en compte pour les élections régionales des 6 & 13 décembre (décret du 17.07.2015)

### DEJECTIONS CANINES

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros).

### MASSIFS FLORAUX

Les chiens doivent être tenus en laisse et maintenus dans les allées pour empêcher la souillure des pelouses et la dégradation des massifs et parterres. Leurs propriétaires doivent veiller à ce qu'ils ne fassent pas leurs besoins à cet endroit

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Les mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00  
Le mercredi et le samedi de 8h30 à 12h  
Fermé le lundi

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## SEMAINE 36 COLLECTE DES ENCOMBRANTS Ramassage uniquement sur inscription

Ils doivent être déposés entre 19h (veille du jour de passage et 6h du matin)

Vous pouvez déposer des objets tels que :

- vélos, patins à roulettes ...
- meubles, matelas ...
- gros emballages cartons
- déchets issus du bricolage (ferraille, bois, etc...)



### IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE DEPOSER

- déchets toxiques (bidons d'huiles de vidange, tôle en fibrociment, plaques de plâtres, pots de peinture...), pneus...
- gravats, déchets issus d'un chantier,
- déchets verts et déchets d'équipements électriques et électroniques (téléviseur, ordinateur, etc...)

Les particuliers sont invités à déposer ces déchets en déchetterie

**Attention** : tout objet non collecté pour non respect des consignes énumérées ci-dessus, devra être enlevé par vos soins dans les 2 jours suivant le ramassage afin d'éviter toute poursuite pénale.

Prière d'appeler au 03.27.45.89.42 pour vous faire inscrire afin d'être collecté et ce avant le 31 août.

## COLLECTE DES DECHETS VERTS

**Lundi 7 et 21 septembre**



# INFORMATIONS MUNICIPALES

## INFORMATIONS DIVERSES

### ELECTION

Toutes les demandes d'inscription déposées jusqu'au 30 septembre seront prises en compte pour les élections régionales des 6 & 13 décembre (décret du 17.07.2015)

### DEJECTIONS CANINES

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros).

### MASSIFS FLORAUX

Les chiens doivent être tenus en laisse et maintenus dans les allées pour empêcher la souillure des pelouses et la dégradation des massifs et parterres. Leurs propriétaires doivent veiller à ce qu'ils ne fassent pas leurs besoins à cet endroit

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Les mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00  
Le mercredi et le samedi de 8h30 à 12h  
Fermé le lundi

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## SEMAINE 36 COLLECTE DES ENCOMBRANTS Ramassage uniquement sur inscription

Ils doivent être déposés entre 19h (veille du jour de passage et 6h du matin)

Vous pouvez déposer des objets tels que :

- vélos, patins à roulettes ...
- meubles, matelas ...
- gros emballages cartons
- déchets issus du bricolage (ferraille, bois, etc...)



### IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE DEPOSER

- déchets toxiques (bidons d'huiles de vidange, tôle en fibrociment, plaques de plâtres, pots de peinture...), pneus...
- gravats, déchets issus d'un chantier,
- déchets verts et déchets d'équipements électriques et électroniques (téléviseur, ordinateur, etc...)

Les particuliers sont invités à déposer ces déchets en déchetterie

**Attention** : tout objet non collecté pour non respect des consignes énumérées ci-dessus, devra être enlevé par vos soins dans les 2 jours suivant le ramassage afin d'éviter toute poursuite pénale.

Prière d'appeler au 03.27.45.89.42 pour vous faire inscrire afin d'être collecté et ce avant le 31 août.

## COLLECTE DES DECHETS VERTS

**Lundi 7 et 21 septembre**

